



## POCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL 22 janvier 2021

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 22 janvier 2021 à 20h00.  
Sous la présidence de M Fouquier Jean-Pierre, maire

**Présents** : FOUQUIER J-Pierre, RICHARD Jacques, RYCKEBOER Benoit, COULON Véronique,  
CERKESIAN Jean, COPPE Françoise, DE CAIGNY Méryl, LE GAC Dany, LEMAIRE Aurélien,  
LEVASSEUR Sébastien, MARTIN Arnaud, MONKA Marielle, PETITFRERE Elodie, VISSE François, RAIS Isaline

**Absent excusé** : néant

**Pouvoir** : néant

**Secrétaire de séance** : LEVASSEUR Sébastien

### **1 / Objet : Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 18 décembre 2020 :**

Vu l'article 2121-23 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal en date du 18 décembre 2020 ;

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Procès-verbal du 18 décembre 2020 ;**

### **Décisions du Maire**

#### **Dérasement des accotements et remblai des trous**

Nous, Jean-Pierre Fouquier, maire de Blacourt,

Vu l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L141-2 du Code la Voirie Routière,

Vu l'article L122-19 du code des communes,

Vu le devis de l'entreprise Coyot Damien, pour un montant total de 1080€ ttc par jour,

Considérant la nécessité d'entretien des accotements,

#### **Décide**

D'effectuer le dérasement des accotements et remblai sur tout le territoire de Blacourt.

D'accepter le devis de l'entreprise Coyot Damien pour un montant total de 1080 € ttc par jour.

#### **Achat de bandeau pour installation de la salle informatique**

Nous, Jean-Pierre Fouquier, maire de Blacourt,

Vu l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le don de dix ordinateurs supplémentaires offert par le conseil départemental,

Vu le devis de l'entreprise Salentey, pour un montant de 763.19€

#### **Décide**



D'acheter le matériel nécessaire à l'installation de la salle informatique,

De valider le devis de l'entreprise Salentey pour un montant de 763.19€  
De charger, Monsieur Jacques Richard, de l'installation, prévue pendant les congés de février 2021.

**Objet : Participation citoyenne**

Nous, Jean-Pierre Fouquier, maire de Blacourt,

Vu l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, les faits d'incivilités et de cambriolages qui ont lieu sur la commune de Blacourt,

**Décide**

La mise en place de la participation citoyenne, entre les référents de la commune de Blacourt et la gendarmerie du Coudray Saint Germer.

La réunion d'information a eu lieu le vendredi 15 janvier 2021 en mairie, avec la présence de la gendarmerie du Coudray Saint Germer.

La participation citoyenne est gratuite. Seul l'achat de panneaux d'information « participation citoyenne » seront à la charge de la commune. Pour un montant total d'environ 300€.

**Objet : Vidéo protection**

Nous, Jean-Pierre Fouquier, maire de Blacourt,

Vu l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la mise en place de la participation citoyenne sur la commune de Blacourt,

Vu l'avis du référent sureté gendarmerie, en date du 04 janvier 2021, relatif au projet d'installation d'un dispositif de vidéo protection,

Considérant les faits d'incivilités et de cambriolages recensés sur la commune de Blacourt,

Considérant la volonté de la municipalité de sécuriser la commune, et de protéger ses administrés,

**Décide**

La mise en place de la vidéo protection, sur tout le territoire de Blacourt,

Différents devis seront demandés, auprès des entreprises compétentes,

Un dossier de demande de subvention sera établi, et présenté au conseil municipal.

Jean-Pierre Fouquier